

# **CINDROM | 27 MARS 2025**

## **RÈGLEMENT**

La 4e édition de la soirée CINDROM aura lieu le 27 mars 2025 au cinéma Cinétoile (Prilly, VD) et est organisée par l'association BATCAM.

L'inscription d'un film vaut l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

### **1 - CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION**

Le.la réalisateur.rice a réalisé le film qu'il.elle souhaite présenter à titre amateur, semi-amateur ou dans le cadre de ses études. Nous entendons par amateur ou semi-amateur que sa pratique du cinéma ne constitue pas sa source principale de revenus.

Le.la réalisateur.rice est domicilié.e en Suisse.

La durée du film est inférieure à 12 minutes.

Les films non francophones sont sous-titrés en français.

Le film a été réalisé après le 01 janvier 2022.

Le.la réalisateur.rice garantit que son œuvre est originale et qu'elle ne contient rien qui puisse tomber sous le coup des lois relatives à la protection des propriété intellectuelles. Dans le cas d'un film étudiant, le.la réalisateur.ice respectent les conditions de diffusion fixées par son école.

Le film ne doit en aucun cas contenir de contenu incitant, implicitement ou explicitement, à la haine envers autrui, à la violence morale ou physique, à la discrimination sous toutes ses formes et ne doit pas nuire volontairement à l'image des personnes montrées.

Les films publicitaires ou promotionnels ne sont pas admis.

Les clips musicaux ne sont pas admis.

### **2 - CONDITIONS TECHNIQUES DE PARTICIPATION**

Les films sélectionnés doivent être remis en fichier vidéo .mov, .mp4 ou H.264 en une résolution d'un minimum de 1080p ainsi qu'un échantillonnage sonore AAC de 48Mhz.

### **3 - INSCRIPTIONS**

Les inscriptions sont ouvertes du 21 octobre 2024 au 13 février 2025 inclu. Elles sont gratuites.

Les inscriptions se font sur le site de l'association : <https://batcam.org/event/>.

Le comité de sélection se réserve le droit de décliner un film soumis à l'inscription, si elle juge que ce dernier ne respecte pas le présent règlement.

## **4 - SÉLECTIONS**

Les décisions du comité de sélection seront consultables sur le site <https://batcam.org/event/> et communiquées aux ayants-droits des films sélectionnés par courriel au plus tard le 27 février 2025.

## **5 - DIFFUSION ET PROMOTION**

En cas de sélection, l'auteur.ice autorise la diffusion publique de son œuvre pendant la durée de la soirée.

En dehors de cette période, des éléments visuels des films sélectionnés pourront être utilisés par l'organisateur pour la promotion de l'événement, seulement si l'auteur.ice l'y a explicitement autorisé dans le formulaire d'inscription.

## **6 - INVITATIONS**

La présence à la soirée des réalisateur.rices sélectionné.e.s est vivement souhaitée.

Les réalisateur.ice sélectionné.e.s recevront leur propre billet ainsi qu'une invitation pour la personne de leur choix pour assister à la projection.

## **7 - PRIX**

Deux « Prix du Public » seront attribués à la suite d'un vote collectif du public.

En cas d'ex-aequo, la dotation du prix sera divisée par deux.

Les prix, dotations et leurs montants peuvent être modifiés d'ici l'édition 2025 et ce sans préavis.

À l'heure de la rédaction de ce règlement, nous ne connaissons pas encore l'ensemble des dotations de nos différents partenaires.

## **8 - ANNULATION**

En cas de problème majeur et indépendant de sa volonté, l'association se réserve le droit d'annuler la manifestation.